

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES **Mardi 03 décembre 2019**

Membres du conseil présents :

Anne PELLE (Vice-Présidente Chargée de la Recherche et des Etudes Doctorales), Christine FERNANDEZ (Responsable Administrative BRED), Pascaline ADONAÏ (Responsable Administrative Adjointe BRED), Dominique LEDOUX (Directeur de l'Ecole Doctorale GALILEE), Olivier BODINI (Directeur adjoint de l'Ecole Doctorale GALILEE, responsable des formations de l'ED GALILEE)
Karl-Léo SCHWERING (Directeur de l'Ecole Doctorale ERASME, Claire BLANDIN (Responsable Adjointe de l'Ecole Doctorale Erasme, responsable des formations de l'ED Erasme)

Membre du conseil excusé :

Antoine PECOUD (Responsable Adjoint de l'Ecole Doctorale ERASME), Viviane BIRARD (Gestionnaire de l'Ecole Doctorale ERASME), Ana Paula FARTO (Gestionnaire de l'Ecole Doctorale GALILEE)

Invitées présentes :

Céline MEUNIER (Consultante à la Chambre de Commerce et d'Industrie)
Deynaba NDIAYE (Responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante - OVE)

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation des comptes rendus du 22/03/2019 et du 08/10/2019
- 2- Démarche Qualité
- 3- Insertion des doctorants
- 4- Questions diverses

1- Validation des comptes rendus

- Compte-rendu du 22 mars 2019 approuvé par les membres du Conseil.

- Compte-rendu du 08 octobre 2019 approuvé sous réserve des modifications demandées par Dominique Ledoux (voir document en annexe)

Karl-Léo SCHWERING ne prend pas part au vote -> absent lors du Conseil du Collège Des Ecoles Doctorales.

2– Démarche Qualité

- Anne PELLE rappelle que la certification Qualité ISO 9001 (Bureau VERITAS) est un atout pour le BRED et pour les EDs. La labellisation des EDs permettra de mettre en évidence le travail accompli depuis ces dernières années, de positionner l'Université Paris 13 dans son offre de formation doctorale dans le paysage francilien et de recruter les futurs docteurs.

-La démarche Qualité permettra de répondre aux futures évaluations et d'argumenter durant le dialogue de gestion.

- Cécile MEUNIER, Consultante à la Chambre de Commerce et d'Industrie présente la démarche Qualité (voir document en annexe).

- Céline MEUNIER a rencontré l'Ecole Doctorale Galilée le 13 novembre 2019. Pascaline transmettra à l'ED Galilée, le processus « inscription au doctorat » pour correction.
Une rencontre est prévue le 11 décembre avec l'Ecole Doctorale Erasme.

- Céline MEUNIER indique les échéances :

L'audit de certification (étape 1) est prévu pour mars 2020

L'audit de certification (étape 2) aura lieu en mai 2020

- Chaque année, durant 3 ans, le BRED et les Ecoles Doctorales seront audités.

3– Insertion des doctorants

Contexte :

Une des missions de l'Ecole Doctorale est de suivre les docteurs après l'obtention de leur diplôme. Des indicateurs sont demandés par le Ministère et lors des évaluations des ED par l'HCERES (tous les 5 ans). Anne PELLE remercie le Service OVE pour le travail accompli lors de la dernière évaluation HCERES.

- Dieynaba NDIAYE, Responsable de l'OVE apporte des précisions sur la mise en place de l'enquête IPdoc. Le support utilisé sera SPHYNX.

L'enquête sera pérenne et en interne. Celle-ci s'effectuera une fois par an pour les docteurs sur une période N+1 et N+3 après la soutenance de thèse c'est-à-dire en 2020 et en 2023.

- Dominique LEDOUX demande si c'est possible de mettre en place une enquête pour les doctorants qui effectuent actuellement leur doctorat.

Dieynaba NDIAYE informe que c'est envisageable car dès l'année prochaine les ED pourront personnaliser leurs questions sur la plateforme IPdoc. Les Eds fourniront la trame du questionnaire à l'OVE.

Il y aura donc 2 enquêtes :

-une enquête satisfaction pour les docteurs

-une enquête pour les futurs diplômés (doctorants)

- Pour les statistiques, Olivier BODINI voudrait extraire des données par Ecole Doctorale. Dieynaba NDIAYE affirme cette possibilité mais il faudra au préalable, une autorisation de la CNIL.

- Dieyanaba NDIAYE répond à la question de Christine FERNANDEZ sur l'analyse des réponses. Le dépouillement des résultats quantitatifs et qualitatifs sera effectué par l'OVE.

Anne PELLE propose d'établir 3 questionnaires à des périodes différentes :

- pour les docteurs 1 an après leur soutenance (enquête N+1)
- pour les docteurs 3 ans après leur soutenance (enquête N+3)
- pour les doctorants durant leur thèse et chaque année

- Dominique LEDOUX demande à ce que les représentants des doctorants participent à l'élaboration du questionnaire.

- Dieyanaba NDIAYE précise que les représentants des doctorants pourront effectuer une relance à partir de la liste des participants mais ils ne pourront pas accéder aux réponses. Ils devront signer une charte de confidentialité.

- La plateforme IPDoc est ouverte depuis le 3 décembre 2019. Le questionnaire sera accessible à partir du mois de janvier 2020. Le document sera écrit en français et en anglais.

- Le Service OVE contacte la DSI (Gilles de Boizezon) pour avoir les données utiles provenant de l'application APOGEE.

Le Service OVE transmettra l'extraction à Pascaline ADONAÏ qui relayera l'information aux Eds les adresses mails des diplômés de 2014 à 2018 ce qui correspond aux périodes N+5 (2014), N+3 (2016), N+1 (2018).

- Les Eds s'engagent à fournir au service OVE, les mails des directeurs de thèses. Ainsi, le questionnaire sera transmis au doctorant, copie au directeur de thèse.

=>Impact financier :

A/ Le dépouillement des questionnaires sera effectué en interne par le personnel du service OVE

B/ Un contrat étudiant est à envisager pour les relances téléphoniques.

Le détail des coûts pour un contrat est le suivant :

1 heures en contrat étudiant :

- Rémunération nette = 8.87€
- Rémunération brute = 11.03€
- Coût employeur (= rémunération brute + charges patronales) = 15.67€

Un mois de contrat étudiant = 151 heures = 2365.70€ de dépenses pour l'établissement.

- Christine FERNANDEZ précise que le BRED ne dispose pas de ligne budgétaire correspondant à la « masse salariale ».

- Dieyanaba NDIAYE se renseigne sur la possibilité de mettre en place des vacances.

- En cas de vacances, Dominique LEDOUX s'engage à ce que l'ED Galilée finance à hauteur de moitié les frais.

4- Questions diverses

a) Inscriptions en thèse pour les salariés

Date officielle votée par le CFVU -> 15 novembre 2019

ED Erasme : pas de date limite

ED Galilée : date limite -> 15 décembre 2019

- Cette année à titre exceptionnel il n'y aura pas d'inscription extra tempora.

- Les 2 Eds souhaitent un document officiel mentionnant la date limite pour les 1ères inscriptions.

- Anne PELLE demande à Pascaline ADONAÏ d'inviter le CFVU et la scolarité au prochain Conseil du Collège des Eds qui aura lieu le mercredi 29 janvier de 14h00 à 16h00.

b) VAE

- Karl-Léo SCHWERING souhaiterait avoir des informations sur l'obtention d'un doctorat par la VAE.

- Pascaline ADONAÏ contacte le service de la formation continue pour une intervention au prochain Conseil

b) CESURE

- Deux doctorants à l'Ecole Doctorale ERASME sont en césure, ce choix a engendré une interruption de leur contrat doctoral.

- Karl-Léo SCHWERING se renseigne auprès de la DRH.

Prochains Conseils Collège des Ecoles Doctorales

-le mercredi 29 janvier 2020 de 14h à 16h

-le mercredi 25 mars de 2020 de 14h à 16h